



ACCUEILS LOISIRS

Les enfants de Coulommiers, scolarisés en école maternelle ou élémentaire, peuvent participer aux activités des accueils de loisirs maternels et élémentaires, pendant les vacances scolaires.

HIVER - Du 20 février 2012 au 02 mars 2012 inclus

PRINTEMPS - Du 16 avril 2012 au 27 avril 2012 inclus

*Accueil le matin de 7h00 à 9h30
Départ le soir de 17h00 à 19h00.*

Des animateurs diplômés proposeront aux enfants des projets d'activités adaptées à leur rythme.

TARIFS SEJOUR COMPLET :

Suivant le quotient familial, soit :

Revenu mensuel (1) + prestations familiales (2) / nombre parts fiscales

- (1) Revenu net perçu en 2010/12 = revenu mensuel
- (2) prestations familiales y compris APL, AAH et RMI/RSA

Tarifs des séjours

<i>Quotient familial</i>	<i>Hiver (10 jours)</i>	<i>Printemps (10 jours)</i>
De 0 à 305	30.10 €	30.10 €
De 305.01 à 488	52.10 €	52.10 €
De 488.01 à 671	75.50 €	75.50 €
De 671.01 à 854	93.00 €	93.00 €
De 854.01 à 1300	121.70 €	121.70 €
Et plus de 1300	145.00 €	145.00 €

INSCRIPTIONS :

SERVICE ENFANCE ET EDUCATION

- Mairie de Coulommiers - 13, rue du Général de Gaulle - 77120 COULOMMIERS Tél. : 01 64 75 80 00 poste 8184 du lundi au vendredi de 8h30 à 12 et de 13h30 à 17h30.

Inscriptions des Columériens- Selon places disponibles

Hiver : A compter du 23/01/12 au 08/02/12

Printemps : A compter du 14/03/11 au 04/03/12

Pour les enfants des communes extérieures, selon les places restant disponibles à la clôture des inscriptions des Columériens.

Inscription ferme accompagnée du règlement

Si votre quotient n'a pas été calculé pour l'année scolaire en cours, vous munir de votre avis d'imposition ou non imposition 2011 (sur les revenus 2010, de l'attestation CAF de moins de 3 mois (allocations que vous percevez, possibilité d'imprimer ce document sur le site internet de votre CAF) et photocopies des vaccinations (s'ils n'ont pas été fournis lors des inscriptions de la rentrée 2011/2012).